



Jean-Jacques Rousseau, inventeur d'un système pour parer à « l'Autre menaçant » Frank Rollier

Rendre un être méchant en le rendant sociable

Jean-Jacques Rousseau, né il y a trois cents ans, a construit un système philosophique et politique visant à se protéger de l'Autre en le mettant à distance. Cette invention repose sur le postulat que « quiconque dépend d'autrui et n'a pas ses ressources en lui-même, ne saurait être libre »¹.

Jacques-Alain Miller nous a rappelé que la paranoïa est l'un des statuts natals du sujet² du fait que, avant même sa naissance, « ça » parle de lui (les autres statuts natals du sujet étant l'hystérie et la mélancolie). Il avait déjà soutenu que « l'Autre social est toujours un Autre méchant » et que « cette paranoïa tempérée est consubstantielle au lien social, présente dès le stade du miroir [...] C'est la paranoïa qui socialise, par attribution à l'Autre d'une valeur de jouissance »³.

Dans ces conditions, comment les hommes peuvent-ils se prémunir de la méchanceté de leurs semblables ou, comme le dit Rousseau, éviter « d'attirer sur eux les yeux de leurs voisins »⁴ ? Rousseau ne tient pas la méchanceté de l'homme pour primitive, naturelle, mais pour le fruit gâté de l'éducation qu'il reçoit, de sa soumission aux institutions politiques et à l'idéal d'un progrès⁵, qui tous contribuent à rendre « un être méchant en le rendant sociable »⁶. Il se démarque ainsi de la thèse de Hobbes, selon laquelle la méchanceté est consubstantielle à l'état de nature, qui est l'état de la « guerre de tous contre tous ».

Les fondements de ce que Rousseau appelle son *système* sont posés dans les deux *Discours* qui vont le rendre célèbres, le *Discours sur la science et les arts* et le *Discours sur l'inégalité*. Dès son premier écrit, il prend le contre-pied des thèses des Lumières en rejetant l'Autre social et ses semblants ; ainsi, fustige-t-il « les Sciences, les Lettres et les Arts » qui donnent à ceux « qu'on appelle des peuples policés », « les apparences de toutes les vertus sans en avoir aucune »⁷, mais aussi « l'éducation insensée » qui cultive plus « l'Art de plaire » que « de démêler l'erreur de la vérité » et conduit à « la dissolution des mœurs »⁸.

Lorsque l'Autre est exclu, cet Autre « auquel nous nous adressons au-delà [du] semblable »⁹ dit Lacan, et dont nous attendons reconnaissance¹⁰ et garantie, « le circuit se ferme sur les deux petits autres »¹¹ et le sujet est livré à l'imaginaire, où se déploient rivalité et agressivité. Aussi, écrit Rousseau, « on n'ose plus paraître ce qu'on est ; [...] plus d'amitiés sincères, plus d'estime réelle, plus de confiance fondée. Les soupçons, les ombrages, les craintes, la

¹ Rousseau J.-J., « Projet de constitution pour la Corse », Œuvres Complètes (O. C.), tome III, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1964, p. 903.

² Miller J.-A., Conférence prononcée le 31 mars 2012 au Centre Universitaire Méditerranéen (CUM) de Nice sur « Vie de Lacan », inédit.

³ Miller J.-A., Congrès de l'AMP, Barcelone, 2009.

⁴ Rousseau J.-J., « Projet de constitution pour la Corse », *op.cit.*, p. 902.

⁵ Rousseau J.-J., *Discours sur l'origine et sur les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Paris, Flammarion, 2008, p. 118.

⁶ *Ibid.*, p. 106.

⁷ Rousseau J.-J., « Discours sur les sciences et les arts », Œuvres Complètes, tome III, *op.cit.*, 1964, p. 7.

⁸ *Ibid.*, p. 21-24.

⁹ Lacan J., *Le Séminaire*, livre III, *Les psychoses*, Paris, Le Seuil, 1981, p. 286.

¹⁰ *Ibid.*, p. 62.

¹¹ *Ibid.*, p. 64.

froideur, la réserve, la haine, la trahison se cacheront sans cesse sous ce voile uniforme et perfide de politesse, sous cette urbanité si vantée que nous devons aux lumières de notre siècle »¹².

Alors que Lacan fait de l'entrée dans le langage la cause de l'aliénation du sujet à l'Autre, cet Autre qui est pour le sujet « le lieu de sa cause signifiante »¹³, Rousseau soutient que c'est la dépendance à autrui qui est la cause de nos maux : « dès l'instant qu'un homme eut besoin du secours d'un autre [...] l'égalité disparut, la propriété s'introduisit, le travail devint nécessaire [...] et on vit bientôt l'esclavage et la misère germer et croître avec les moissons »¹⁴. « En devenant sociable et esclave – ajoute-t-il – l'homme devient faible, craintif, rampant, et sa manière de vivre molle et efféminée »¹⁵. Il dénonce au passage la religion – ce qui lui vaudra des persécutions bien réelles ! – car elle « ne prêche que servitude et dépendance » et que « les vrais chrétiens sont faits pour être esclaves »¹⁶.

L'« inspiration » du premier Discours

Le premier *Discours* de Rousseau est né d'un coup de tonnerre qui a ébranlé son être et présente tous les aspects d'un déclenchement. Déjà, sa première relation sexuelle, avec M^{me} de Warens, avait été suivie de phénomènes de corps, de pensées hypocondriaques et d'un état qu'il nomma mélancolie, bien qu'accompagné toutefois d'aucune certitude. Puis, à trente-sept ans, Rousseau devient parisien. Alors qu'il va rendre visite à son ami Diderot emprisonné à Vincennes, il découvre dans une gazette, *Le Mercure de France*, l'existence du concours de l'Académie de Dijon pour le prix de morale. Il s'agit de répondre à la question de savoir si le rétablissement des sciences et des arts a contribué à épurer les mœurs. Rousseau, qui réfutera cette thèse, reviendra sur « l'inspiration subite » qui a suivi la lecture de cette question, sur le « feu céleste » qui l'a visité en cet instant, les « mille lumières » qui ont ébloui son esprit, les « foules d'idées vives » qui l'ont submergé – accompagnées d'un étourdissement qui l'amène à se laisser choir sous un arbre. « Avec quelle simplicité j'aurais démontré que l'homme est bon naturellement et que c'est par ces institutions seules que les hommes deviennent méchants ! Tout ce que j'ai pu retenir de ces foules de grandes vérités qui dans un quart d'heure m'illuminèrent sous cet arbre, a été bien faiblement épars dans les trois principaux de mes écrits »¹⁷. Il ajoute : « À l'instant de cette lecture je vis un autre univers et je devins un autre homme »¹⁸. Et en effet, il se vouera dès lors à l'écriture qui donnera une forme logique à ces « mille lumières » et leur assurera une audience immense. Mais en même temps que ses écrits lui procurent une reconnaissance sociale puis rapidement la notoriété, ils accentuent l'emprise de l'Autre méchant et scellent l'ambiance de persécution dans laquelle il ne cessera désormais de vivre : « tant que je vécus ignoré du public, je fus aimé de tous ceux qui me connurent et je n'eus pas un seul ennemi. Mais sitôt que j'eus un nom, je n'eus plus d'amis. Ce fut un très grand malheur »¹⁹.

L'état de Nature, où les hommes « ne sont point naturellement ennemis »

Sa dénonciation des institutions sociales et politiques ainsi que de leurs abus²⁰ se double de la thèse selon laquelle « la plupart de nos maux sont notre propre ouvrage » et que « nous les aurions presque tous évités, en conservant la manière de vivre simple, uniforme, et solitaire

¹² Rousseau J.-J., « Discours sur les sciences et les arts », *op. cit.*, p. 9.

¹³ Lacan J., « Position de l'inconscient », *Écrits*, Paris, Le Seuil, 1966, p. 841.

¹⁴ Rousseau J.-J., *Discours sur l'origine...*, *op. cit.*, p. 119.

¹⁵ *Ibid.*, p. 76.

¹⁶ Rousseau J.-J., *Du contrat social*, Œuvres Complètes, tome III, *op.cit.*, p. 467.

¹⁷ Rousseau J.-J., « Deuxième lettre à Malesherbes », O. C., tome I, *op.cit.*, p. 1136.

¹⁸ Rousseau J.-J., *Confessions*, *op.cit.*, p. 351.

¹⁹ *Ibid.*, p. 362.

²⁰ Rousseau J.-J., « Deuxième Lettre à Malesherbes », *op. cit.*, p. 1135.

qui nous était prescrite par la Nature »²¹. Rousseau fait de l'état de nature un état idéal, essentiellement mythique, contrairement à ce que Voltaire a feint de croire, en le raillant ; en effet, écrit Rousseau, c'est « un État qui n'existe plus, qui n'a peut-être point existé, qui probablement n'existera jamais, et dont il est pourtant nécessaire d'avoir des notions justes pour bien juger de notre état présent »²². Selon lui, la société est le lieu du manque, alors que l'état de Nature est le lieu du Tout, du Un, où « les hommes vivant dans leur primitive indépendance »²³, tout y étant commun²⁴, « ne sont point naturellement ennemis », chacun étant « libre du joug », ce qui « rend vaine la loi du plus fort »²⁵.

La Nature, elle, « ne ment jamais. Tout ce qui sera d'elle sera vrai »²⁶. Elle est le lieu de la vérité, un signifiant- maître que Rousseau élève au statut d'idéal. Ce S₁ orientera toute son œuvre, depuis son projet politique où il entend poser « les vrais principes du droit politique »²⁷, jusqu'à son œuvre romanesque, où Julie, l'héroïne de *La Nouvelle Héloïse*, est « amoureuse de la vérité » qui, soutient-elle, « guérit de l'esprit de système »²⁸; dans ses *Confessions* enfin, il entend montrer à ses semblables « un homme dans toute la vérité de la Nature ».

L'idéal de vérité fait couple avec un autre signifiant-maître qui émerge de son « inspiration » vincennoise : l'inégalité, qui est le S₁ à partir duquel il va proposer de refaire le monde. Une certitude s'affirme, qui va assurer à ses thèses un succès extraordinaire.

Il rappellera que son sentiment d'injustice est né d'un « accident, dont les suites ont influé sur le reste » de sa vie. À la suite d'une querelle, son père, humilié et objet d'une plainte de la part d'un notable, choisit de s'exiler de Genève ; Jean-Jacques, qui a dix ans et dont la mère est morte à sa naissance, est mis en pension par son père, dont il restera séparé²⁹. Peu après la publication de son deuxième *Discours* – qui porte précisément sur l'inégalité – il choisit lui aussi une forme d'exil. Il quitte Paris et ses salons, en dénonçant « ce sot et niais remplissage des conversations ordinaires »³⁰ qui lui est insupportable. Loin du monde et de ses semblants qu'il rejette, il s'établit à Montmorency chez M^{me} d'Épinay, où il écrira successivement *La Nouvelle Héloïse*, *Du Contrat Social* et *l'Émile*.

Un Contrat social pour contenir les passions

Pour Rousseau, l'inégalité entre les hommes reposant sur la méchanceté et la servitude, le *Contrat social* visera à inventer un nouveau rapport à l'Autre. Ceci peut se lire comme l'effort de construction du sujet paranoïaque, bien différent de celui du schizophrène qui vise à faire tenir ensemble le corps et le langage.

En même temps qu'il dénonce une « extrême inégalité »³¹, les « privilèges, dont quelques-uns jouissent, au préjudice des autres »³², et qui font que « l'homme est né libre et cependant partout il est dans les fers »³³, Rousseau fait une apologie de la Loi. Il indique sans détour que c'est la question sexuelle qui la rend nécessaire et que les pulsions doivent être civilisées : « Parmi les passions qui agitent le cœur de l'homme, il en est une ardente, impétueuse qui

²¹ Rousseau J.-J., *Discours sur l'origine...*, *op. cit.*, p. 74-75.

²² *Ibid.*, p. 53.

²³ Rousseau J.-J., *Du contrat social*, *op. cit.*, p. 356-357.

²⁴ *Ibid.*, p. 378.

²⁵ Rousseau J.-J., *Discours sur l'origine...*, *op. cit.*, p. 105.

²⁶ *Ibid.*, p. 66.

²⁷ Rousseau J.-J., *Du contrat social*, *op. cit.*, p. 470.

²⁸ Rousseau J.-J., *La Nouvelle Héloïse*, O. C., tome II, p. 427.

²⁹ Rousseau J.-J., *Confessions*, *op. cit.*, p. 12 et note 2 p. 1240.

³⁰ *Ibid.*, p. 231.

³¹ Rousseau J.-J., *Discours sur l'origine...*, *op. cit.*, p. 74.

³² *Ibid.*, p. 64.

³³ Rousseau J.-J., *Du contrat social*, *op. cit.*, p. 351.

rend un sexe nécessaire à l'autre, passion terrible qui brave tous les dangers, renverse tous les obstacles, et qui dans ses fureurs semble propre à détruire le genre humain qu'elle est destinée à conserver [...] les lois sont nécessaires pour les contenir »³⁴. Il ne s'agit pas pour autant de ressusciter l'implacable *Lex timoris* judaïque, ni de promouvoir la *Lex amoris* chrétienne (dont Saint Thomas d'Aquin avait affirmé la supériorité) ; en effet, la Loi que Rousseau promeut ne comporte aucunement le projet de renoncer aux plaisirs.

Le contrat social n'est pas fondé sur l'autorité du père ou la soumission à un chef. Au contraire, Rousseau rejette la figure paternelle, lui dont le père n'avait jamais fait de « grands efforts pour [le] retenir »³⁵. Sans s'en prendre nommément au sien, il dénoncera, d'abord dans *Le contrat*, puis dans *L'Émile*, « ces pères extravagants qui après avoir cruellement châtié un enfant le forcent encore à demander pardon »³⁶.

L'origine d'un contrat social peut se repérer dans le mythe du père de la horde, construit par Freud dans *Totem et Tabou*. Le père mythique est celui qui jouit de toutes les femmes, qui deviennent alors interdites à la communauté des mâles. Puis, à la suite du meurtre du père, la loi vient réguler cette jouissance originaire. La loi du pacte social est donc secondaire à la jouissance, alors que la loi œdipienne est première et suscite une jouissance transgressive³⁷.

Du Contrat social, *seul livre nécessaire aux hommes*

Le contrat est le fruit de l'accord des volontés libres – de ce que Rousseau nomme la « volonté générale » – qui s'établit entre « le peuple en corps, comme souverain, avec les particuliers qui le composent, comme sujets ». Il se réduit aux termes suivants : « chacun de nous met en commun sa volonté, ses biens, sa force et sa personne, sous la direction de la volonté générale, et nous recevons tous en corps chaque membre comme partie inaliénable du tout »³⁸. Rousseau précise, et c'est, me semble-t-il, un point de certitude, que s'il « y a mille manières de rassembler les hommes, il n'y en a qu'une de les unir »³⁹. Le contrat propose donc la constitution d'une *union*, d'un *tout*, d'un *universel* (chacun de ces signifiants est présent dans son texte), à partir de la supposée unité de chaque sujet libre, une unité que Rousseau n'a cessé d'exalter, faisant dire à son vicaire savoyard qui aspire à la mort : enfin « je serai *moi* sans contradiction, sans partage, et n'aurai besoin que de moi pour être heureux »⁴⁰. De même, le contrat social vise à ce que « chacun s'unissant à tous n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant »⁴¹.

Si le contrat rousseauiste vise à contenir les passions, il engendre pourtant un *plus-de-jouir* en permettant à l'homme une récupération de la jouissance de l'état de Nature, originaire mais perdue.

Ce contrat entre l'unité de chaque un et l'universel a été qualifié par A. Grosrichard de *théologie rousseauiste*, qui « permet de restaurer un ordre où le sujet retrouve son unité et cesse d'être indéfiniment aliéné dans la représentation »⁴². Althusser, quant à lui, s'est employé à démontrer que ce contrat a une structure paradoxale, se demandant : « comment

³⁴ Rousseau J.-J., *Discours sur l'origine...*, *op. cit.*, p. 99.

³⁵ Rousseau J.-J., *Confessions*, *op. cit.*, p. 56.

³⁶ Rousseau J.-J., *Émile*, Œuvres Complètes, tome IV, livre I, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1964, p. 96.

³⁷ Cf. Brousse M.-H., « Sur les traces de l'hystérie moderne », *L'a-graphie*, Rennes, Section Clinique de Rennes, 2009-2010, p. 45-53.

³⁸ Rousseau J.-J., *Du contrat social*, *op. cit.*, p. 290.

³⁹ *Ibid.*, p. 297.

⁴⁰ Rousseau J.-J., *Émile*, *op. cit.*, livre V, p. 604-605.

⁴¹ Rousseau J.-J., *Du contrat social*, *op. cit.*, p. 360.

⁴² Grosrichard A., « La psychose dans l'œuvre de J.-J. Rousseau », *La psychose dans le texte*, collectif, Paris, Navarin, 1989, p. 93-115.

une aliénation totale peut-elle être libre ? », pour conclure qu'en fait « son contrat n'est pas un contrat »⁴³.

Pour établir ce contrat, un surmoi implacable doit être à l'œuvre : « O vertu, science sublime des âmes simples [...] ne suffit-il pas pour apprendre tes lois de rentrer en soi-même et d'écouter la voix de sa conscience dans le silence des passions »⁴⁴ ?

Rousseau, mort en 1778, n'avait pas conscience d'être révolutionnaire alors qu'il fut la grande figure à laquelle les jacobins se sont référés, pour le meilleur et pour le pire. Il inspira la Déclaration des droits de l'homme, mais aussi l'aliénation des droits de chaque citoyen au profit de l'État, la toute-puissance de la loi, le culte de l'Être suprême, l'amour de la patrie et l'exaltation de la Vertu, appelant l'intransigeance et l'incorruptibilité – ces « vertus farouches » dont Saint-Just a pu lucidement énoncer qu'elles *font les mœurs atroces*. Marx et Proudhon, qu'il a précédés dans l'exposé de l'aliénation de l'homme par la société, le critiqueront aussi vivement. Rousseau était au demeurant sans illusion sur les révolutions, qui « livrent presque toujours [les peuples] à des séducteurs qui ne font qu'aggraver leurs chaînes »⁴⁵.

Quand bien même il refuse de se dire législateur⁴⁶, Rousseau est bien celui qui en promeut éminemment la fonction, dessine le cadre de son action et établit « les principes du droit politique », ainsi que le mentionne le titre complet de son ouvrage⁴⁷. Il définit le législateur comme un inventeur : « celui-ci est le mécanicien qui invente la machine, celui-là [le Prince], l'ouvrier qui la monte et la fait marcher »⁴⁸. Je propose de voir dans cette position du législateur, qui anticipe celle de l'éducateur, le symptôme qui, pour Rousseau, traite le point de forclusion dans le symbolique. La nomination du symbolique comme symptôme permet en effet de nouer réel et imaginaire borroméennement⁴⁹.

Dans « D'une question préliminaire à tout traitement possible de la psychose », Lacan note que « les effets ravageants de la figure paternelle s'observent avec une particulière fréquence dans les cas où le père a réellement la fonction de législateur ou s'en prévaut, qu'il soit en fait de ceux qui font les lois ou qu'il se pose en pilier de la foi, en parangon de l'intégrité ou de la dévotion, en vertueux ou en virtuose [...] tous idéaux qui ne lui offrent que trop d'occasions d'être en posture de démerite, d'insuffisance, voire de fraude, et pour tout dire d'exclure le Nom-du-Père de sa position dans le signifiant »⁵⁰.

Rousseau traitera la question de la paternité, lorsqu'il y fut réellement confronté par la naissance de ses cinq enfants, en choisissant de les placer aux *Enfants Trouvés* (pratique assez répandue à l'époque), « faute de pouvoir les élever »⁵¹ lui-même. Cette confession bien imprudente lui vaudra les sarcasmes de Voltaire.

Par son invention du contrat social, Rousseau incarne l'exception paternelle. Apportant aux hommes la Loi qui est l'expression de la volonté générale – elle est un « pour tout x » – se tient le législateur qui l'écrit, « un homme extraordinaire dans l'État »⁵², qui incarne donc l'exception. Rousseau ne fait pas mystère de son projet d'écrire « un livre pour tous les temps »⁵³, qui réponde à la nécessité d'une « morale faite pour l'humanité »⁵⁴. Il fait l'éloge

⁴³ Althusser L., « Sur le Contrat Social », *Cahiers pour l'analyse*, n°8, 1967, p. 5-42.

⁴⁴ Rousseau J.-J., « Discours sur les sciences et les arts », *op.cit.*, p. 30.

⁴⁵ Rousseau J.-J., *Discours sur l'origine...*, *op. cit.* p. 39.

⁴⁶ Rousseau J.-J., *Du contrat social*, *op. cit.*, p. 351.

⁴⁷ « Du contrat social ou Principes du droit politique ».

⁴⁸ Rousseau J.-J., *Du contrat social*, *op. cit.* p. 381.

⁴⁹ Lacan J., *Le Séminaire*, livre XXII, « R.S.I. », leçon du 13 mai 1975, inédit.

⁵⁰ Lacan J., « D'une question préliminaire à tout traitement possible de la psychose », *Écrits*, *op.cit.*, p. 579.

⁵¹ Rousseau J.-J., *Confessions*, *op. cit.*, p. 357.

⁵² Rousseau J.-J., *Du contrat social*, *op. cit.*, p. 382.

⁵³ Rousseau J.-J., Lettre à Rey [son éditeur] du 7 nov. 1761, C.G. N° 1170, tome VI, p. 288, cité par Derathé R., in *Jean-Jacques Rousseau et la science politique de son temps*, Paris, Vrin, 1995, p. 11.

du « dogme positif » que constitue « la sainteté du contrat social et des lois »⁵⁵. Il écrit à Voltaire que son *Contrat* est « le livre le plus utile qui jamais ait été composé, et peut-être le seul nécessaire aux hommes ». On entend le caractère messianique de son projet, le législateur devant s'égaliser aux prophètes inspirés par Dieu, car « il faudrait des dieux pour donner des lois aux hommes »⁵⁶.

Les peuples susceptibles de bénéficier de bonnes lois sont eux-mêmes nécessairement exceptionnels. « Quel peuple est [donc] propre à la législation ? », s'interroge-t-il : « celui qui peut se passer des autres peuples et dont tout autre peuple peut se passer ; celui qui n'est ni riche ni pauvre et peut se suffire à lui-même »⁵⁷. Il en est encore un, dans l'île de Corse, et Rousseau a le « pressentiment que cette petite isle étonnera l'Europe »⁵⁸. Aussi fait-il du corse révolté (contre Gênes) le modèle de l'esprit non perverti par les institutions. Il écrit alors un projet de constitution pour la Corse⁵⁹ qui repose sur l'absence d'échanges et de commerce avec l'extérieur ; le modèle à suivre est celui du « système rustique »⁶⁰ des cantons suisses où « chacun avait les moyens de se passer de ses voisins » et où « nul ne dépendant d'un autre, tous n'avaient entre eux que des liaisons de bienveillance et d'amitié »⁶¹. Le fil rouge du projet reste donc la mise à distance de l'Autre et de sa jouissance.

Émile ou de l'éducation *pour sauver les hommes*

Si l'on ne peut sauver les peuples, on peut du moins sauver les hommes par une éducation appropriée. C'est l'argument de son *Émile*, qui s'adresse aux hommes des sociétés corrompues, afin qu'ils se préservent eux-mêmes de la corruption.

Le but de sa « méthode »⁶² est clairement de parer à la jouissance mauvaise de l'Autre, en prévenant le développement de la méchanceté qu'une absence d'éducation appropriée ne manque pas de générer chez l'enfant ; et qu'« après avoir pris peine à le rendre méchant, on se plaint de le trouver tel »⁶³. L'*Émile* promeut l'enfant nouveau, qui, devenu adulte, formera avec sa femme Sophie un couple idéal, sauveur du monde.

Dans son parti pris « de se donner un élève imaginaire » dont il serait l'éducateur, Rousseau évacue les parents d'un trait de plume : « Émile est orphelin. Il n'importe qu'il ait son père et sa mère. Chargé de leurs devoirs, je succède à tous leurs droits »⁶⁴. Rousseau tue le père et invente un Père éducateur éternel, que l'enfant Émile reconnaîtra comme tel au moment de devenir lui-même père : « Restez le maître des jeunes maîtres, conseillez-nous, gouvernez-nous, nous serons dociles »⁶⁵ déclare le jeune homme à son mentor. En faisant d'Émile l'enfant imaginaire de Rousseau, cette œuvre prolonge la tentative de capitonnage de la trame symbolique trouée. Mais les attaques dont le livre sera l'objet précipiteront Rousseau dans le délire – il croira en un complot des jésuites visant à dénaturer son œuvre – et elles le contraindront à l'exil.

L'enfant Émile a lui-même le statut d'une exception, du fait de l'éducation hors du commun qu'il reçoit : « mon élève autrement conduit que les vôtres n'est plus un enfant ordinaire ; il

⁵⁴ Rousseau J.-J., « Lettre à Ch. De Beaumont », cité dans *Du contrat social, op. cit.*, p. 93.

⁵⁵ Rousseau J.-J., *Du contrat social, op. cit.*, p. 468.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 381.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 390.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 391.

⁵⁹ Son projet pour la Corse date de 1763 ; il inspirera les rédacteurs de la déclaration des Droits de l'Homme et, plus tard, ceux de la constitution des États-Unis (1787).

⁶⁰ Rousseau J.-J., « Projet de constitution pour la Corse », *op. cit.*, p. 907.

⁶¹ *Ibid.*, p. 914.

⁶² *Émile, op.cit.*, p. 295.

⁶³ *Ibid.*, p. 261.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 267.

⁶⁵ *Ibid.*, livre V, p. 868.

lui faut un régime exprès pour lui »⁶⁶.

Son système se veut au service de ce qu'il nomme « une liberté bien réglée » laissée à l'enfant, « en suivant la route que la nature vous trace », puisque « dans l'ordre naturel » les hommes sont « tous égaux »⁶⁷. « Tout est bien sortant des mains de l'auteur des choses : tout dégénère entre les mains de l'homme »⁶⁸. Donc, on ne se hâtera pas de sevrer l'enfant, on ne l'emmanillotera pas dans des langes, « son corps et ses bras seront libres », on le laissera ramper, sinon, « plus malheureux qu'un criminel aux fers », l'enfant n'aurait « rien de libre que la voix »⁶⁹.

Rousseau croit en « une langue naturelle commune à tous les hommes »⁷⁰, « la langue que les enfants parlent avant de savoir parler », version universelle de *lalangue* lacanienne qui, elle, est spécifique à chaque *infans*.

Aussi, on n'exigera pas de l'enfant qu'il parle, on ne « lui donnera aucune espèce de leçon verbale, il n'en doit recevoir que de l'expérience »⁷¹. Mais cette liberté doit être « réglée » et elle a donc un prix; il s'agira de veiller à ce qu'Émile ne contracte aucune habitude autre que naturelle et, en particulier, il importe de l'accoutumer « à ne commander ni aux hommes... ni aux choses », qu'il ne croie pas qu'il n'ait « besoin que de remuer la langue pour faire mouvoir l'univers »⁷². Il importe aussi « qu'il sente de bonne heure sur sa tête altière le dur joug que la nature impose à l'homme, le pesant joug de la nécessité sous lequel il faut que tout être fini ploie »⁷³.

Il proclame que l'éducation du langage doit s'effectuer dans un rapport immédiat du mot à la chose, en bannissant toutes les « paroles inutiles » et en veillant à ce que les premiers mots qu'on fait entendre à l'enfant « ne se rapportassent qu'à des objets sensibles qu'on put d'abord [lui] montrer »⁷⁴.

L'éducateur doit s'abstenir de manier des équivoques, au profit « du véritable sens que les mots ont pour les enfants ». Rousseau se fait ici encore l'apôtre de la vérité, qui n'a pas son envers de *vérité menteuse* que Lacan lui a reconnue. Il traque le mensonge, chez lui-même comme chez les autres (c'est pourquoi il s'est contraint à faire l'aveu de l'abandon de ses enfants). Il rêve d'un monde dans lequel l'accès au symbolique serait une opération sans perte, qui permettrait le maintien d'un rapport immédiat à la Chose, et laisserait inentamée la jouissance d'une langue commune originaire.

L'éducation des enfants doit être réfléchie, mesurée, utile : « il faut dans les secours qu'on leur donne se borner uniquement à l'utile réel [...] sans rien accorder à la fantaisie ou au désir sans raison »⁷⁵ ; « n'accordez rien à ses désirs parce qu'il le demande, mais parce qu'il en a besoin », « l'expérience ou l'impuissance doivent seules lui tenir lieu de loi »⁷⁶. C'est ainsi, par exemple, que l'éducateur devra s'abstenir de lire à l'enfant des fables de La Fontaine qui pourraient, tel *Le corbeau et le renard*, l'éveiller à l'idée du mensonge⁷⁷ et qu'ainsi séduit par le mensonge il laisse échapper la vérité. Il convient aussi de l'habituer à des animaux laids, dégoûtants, ainsi qu'aux masques, par une méthode qui préfigure les systèmes d'éducation

⁶⁶ *Ibid.*, livre I, p. 265.

⁶⁷ *Ibid.*, livre II, livre I, p. 321, 259 et 251.

⁶⁸ *Ibid.*, livre I, p. 246.

⁶⁹ *Ibid.*, livre I, p. 290, 278 et 255.

⁷⁰ *Ibid.*, livre I, p. 285.

⁷¹ *Ibid.*, livre I, livre II, p. 297 & 321.

⁷² *Ibid.*, livre I, p. 282, 288 et 289.

⁷³ *Ibid.*, livre II, p. 320.

⁷⁴ *Ibid.*, livre I, p. 293.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 290.

⁷⁶ *Ibid.*, livre II, p. 310.

⁷⁷ Cf. La Fontaine J., « Eh bonjour, Monsieur du Corbeau, que vous êtes charmant, que vous me semblez beau / Sans mentir, si votre ramage répond à votre plumage », dit le renard.

comportementalistes que nous voyons mettre en œuvre aujourd'hui avec les autistes. Il préconise un conditionnement progressif de l'enfant à regarder des images de masques de plus en plus désagréables jusqu'à des *figures hideuses*, dont on lui aura appris à rire comme il riait des masques les plus agréables⁷⁸.

Lacan, à propos du père du président Schreber, met en garde contre les pères éducateurs : « Rien de pire que le père qui profère la loi sur tout. Pas de père éducateur, mais plutôt en retrait de tous les magistères »⁷⁹.

Rousseau paranoïaque de génie

Alors, Rousseau paranoïaque ? Épingler ainsi celui que Robespierre a mis au Panthéon ne va pas sans heurter nombre de philosophes et d'éducateurs, qui n'acceptent pas que l'on taxe de folie celui dont les œuvres ont eu une portée universelle, tant sur le plan politique et législatif que sur celui de l'éducation, et qui plus est a été effectivement persécuté de la façon la plus concrète. En effet, *Du contrat social* et *Émile* ont été condamnés et brûlés, et Rousseau a dû choisir l'exil pour échapper à la prise de corps prononcée à son encontre à Paris puis à Genève, du fait de ses écrits « tendant à détruire la religion chrétienne et tous les gouvernements ».

Lacan évoque longuement Rousseau dans sa thèse, comparant Aimée et Jean-Jacques, chez qui il retrouve les mêmes traits de paranoïa d'autopunition – les fautes de sa conduite familiale par rapport à ses enfants, « son souci de l'enfance, son sentiment de la nature, son goût de la confession de soi-même »⁸⁰.

Lacan qualifie ensuite Rousseau de « paranoïaque de génie »⁸¹. Est-ce là simple habileté ou flatterie qui aurait insupporté le philosophe ? Non, car Lacan se saisit d'abord de l'exemple de Rousseau pour dénoncer la conception de la *psychose-déficit* dont il entend démontrer « le mal-fondé » et ensuite pour soutenir que « le problème se pose [...] de ce que doit son génie au développement anormal de la personnalité ». Il précise que « dans le rayonnement de la personnalité de Rousseau, les traits mêmes qui marquent son anomalie ont joué un rôle manifeste » et il poursuit par une description « de ce que doivent de positif à son anomalie mentale ses *moyens d'expression eux-mêmes* : à savoir non seulement sa sensibilité esthétique et son style, mais sa puissance de travail, ses facultés d'entraînement, sa mémoire spéciale, son excitabilité, sa résistance à la fatigue, bref les divers ressorts de son talent et de son métier ». Notons encore que Lacan n'évoque pas un Rousseau épanoui dans le lien social – ce que sa biographie dément – mais il souligne que sa « personnalité a eu un haut pouvoir de suggestion sociale »⁸².

Non seulement la « structure paranoïaque du moi »⁸³ est ici manifeste, mais elle apparaît comme la cause même de l'épanouissement de son génie créatif, que Rousseau définit ainsi : « le vrai génie, celui qui crée et fait tout de rien »⁸⁴.

⁷⁸ *Ibid.*, livre I, p. 283.

⁷⁹ Lacan J., *Le Séminaire*, livre XXII, *op.cit.*, séance du 21 janvier 1975, inédit.

⁸⁰ Lacan J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, Paris, Le Seuil, 1980, p. 289.

⁸¹ *Ibid.*

⁸² *Ibid.*, p. 290-291.

⁸³ Lacan J., « L'agressivité en psychanalyse », *Écrits*, *op.cit.* p. 114.

⁸⁴ Rousseau J.-J., *Du contrat social*, *op. cit.*, p. 386.